

# Carnet de bord

Projet Artistique et Culturel de Territoire



# Préambule

## Le rôle du carnet de bord

Ce guide permet d'accompagner les territoires signataires de PACT dans l'élaboration de leurs projets culturels et artistiques, et notamment en cohérence avec la feuille de route de la Région "Culture(s) en partage" votée en 2022. Il aborde certaines notions telles que les droits culturels, la participation citoyenne, l'éducation artistique et culturelle, la transition écologique et l'égalité Femme/Homme. Ce guide est évolutif, il s'adaptera en fonction des attentes et des besoins des collectivités,

Septembre 2025

Rédaction : Sandrine Amenouche-Guyon, Nathalie Boucher, Corinne Grouhel, Lucas Philippe, Sophie Vivier.

Extraits des documents réalisés par l'agence culturelle Grand Est et Auvergne Rhône-Alpes Spectacle vivant

# SOMMAIRE

## 1

### « Culture(s) en partage »

- La stratégie culturelle régionale
- Nos territoires de culture(S)
- Le PACT

## 3

### Les valeurs

- La participation citoyenne
- Les droits culturels
- L'E.A.C.
- L'égalité Femme / Homme
- La transition écologique
- Le patrimoine

## 2

### L'élaboration d'un P.C.T\*

\*Projet Culturel de Territoire

- Cerner et définir
- Diagnostiquer, recenser et analyser
- Elaborer, définir et planifier
- Mettre en œuvre, suivre et ajuster
- Évaluer : collecter et ajuster

## 4

### Autres informations

- Lexique
- Contacts
- Kit com.



1

## « Culture(s) en partage »

- La stratégie culturelle régionale
- Nos territoires de culture(S)
- Le PACT

# La stratégie culturelle régionale

## Création, territoire et droits culturels au cœur de la Région Centre-Val de Loire

La Feuille de Route « **Culture(s) en Partage** », votée en juin 2022, fondée sur la rencontre entre créateur·ices, œuvres et habitant·es vise à encourager la participation de toutes et tous à la vie artistique et culturelle.

### Des valeurs pour guider la stratégie culturelle

La participation  
citoyenne et les droits  
culturels

Le droit à la création

La transition  
écologique et sociale

La transmission de connaissances  
et l'accompagnement de la  
jeunesse

L'égalité d'accès aux pratiques  
culturelles et la reconnaissance  
de la diversité

Retrouvez la Feuille de Route Culture(s) en partage et les 35 mesures transversales pour RELANCER et SOUTENIR, MAILLER, ANIMER et INSPIRER et RASSEMBLER en Centre-Val de Loire sur [www.centre-valde Loire.fr/sites/default/files/media/document/2024-06/CVDL\\_brochure\\_CULTURE\\_S\\_EN\\_%20PARTAGE-avec%20compression.pdf](http://www.centre-valde Loire.fr/sites/default/files/media/document/2024-06/CVDL_brochure_CULTURE_S_EN_%20PARTAGE-avec%20compression.pdf)



## Nos territoires de culture(s)

## MAILLER ET ANIMER

### Des dispositifs au service de l'aménagement culturel du territoire

Soutien aux  
festivals

Soutien aux « PACT-  
Coopération »

Soutien aux « PACT-  
Programmation »

Avec « Nos Territoires de Culture(s) », la Région Centre-Val de Loire ambitionne de favoriser une offre artistique et culturelle équilibrée, durable et diversifiée, s'adressant à toutes et tous et permettant l'aménagement des territoires par la culture selon les principes suivants :

- ▶ Renforcer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie
- ▶ Développer la visibilité et à la valorisation du patrimoine régional dans sa diversité
- ▶ Faciliter l'exercice des droits culturels, en favorisant la participation de toutes les personnes, notamment les jeunes, à la vie artistique et culturelle de leur territoire
- ▶ Réaffirmer un soutien à l'emploi artistique et à l'économie du secteur culturel
- ▶ Garantir et protéger la liberté de création, notamment les esthétiques peu représentées et la création artistique régionale
- ▶ Concourir à la transition écologique, pour l'égalité et lutter contre toutes formes de discriminations
- ▶ Soutenir un développement culturel équilibré
- ▶ Renforcer la vitalité et l'attractivité des territoires

# Le PACT, c'est quoi



## Objectifs

Le PACT accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'une **offre culturelle diversifiée** et encourage la **participation de toutes et tous à la vie artistique** par l'exercice des **droits culturels**. Il vise à soutenir les programmations artistiques et culturelles **pluridisciplinaires, structurées** et **ancrées** sur un territoire.

## Critères

### La programmation culturelle d'œuvres et d'artistes professionnels

- **Se composer d'actions de diffusion, de création** présentant une **diversité** de formes et de disciplines artistiques
- Développer des propositions de **médiation, d'actions culturelles ou d'éducation artistique et culturelle**
- Prendre en considération la **création régionale confirmée ou émergente et les écritures contemporaines**
- S'échelonner sur un minimum de **6 mois**

Dispositifs	"PACT-Coopération"	" PACT-Programmation"
<b>Bénéficiaires</b>	EPCI, PNR, Pays	Commune ou plusieurs communes qui s'associent entre elles
<b>Nombre d'habitants</b>	-	+ de 9 000 habitants
<b>Aide régionale forfaitaire</b>	jusqu'à 35% du montant global des dépenses éligibles	jusqu'à 35% du montant global des dépenses éligibles
<b>Plafond de l'aide</b>	110 00 €	32 000 €
<b>Objectifs spécifiques</b>	Le PACT-Coopération permet l'élaboration d'un projet culturel de territoire fondé sur la coopération et le maillage du territoire à l'échelle de l'EPCI ou du PNR.	Le PACT-Programmation permet l'élaboration d'un programme d'actions annuelles concertées entre les acteurs du territoire à l'échelle de la commune ou des communes partenaires.



# Comment déposer un dossier PACT

## Portail des aides



Pour toute nouvelle demande de soutien, la collectivité devra prendre l'attache de la Région au minimum 6 mois avant la date du dépôt du dossier. Les dossiers devront être obligatoirement déposés sur le portail régional des aides **Nos Aides En Lignes** ([nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr](https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr)).

## Pièces demandées



- ✓ Un courrier de demande de subvention adressé au Président de la Région ;
- ✓ Formulaire de demande d'aide défini par la Région ;
- ✓ Annexe de programmation selon le modèle ;
- ✓ Budget prévisionnel de la programmation artistique selon le modèle ;
- ✓ Présentation de la programmation artistique et culturelle annuelle ;
- ✓ Répartition de la subvention régionale par partenaire selon le modèle ;
- ✓ Document d'identification du demandeur avec les coordonnées et représentant e légal e (avis Sirene, extrait Kbis de moins de 3 mois) ;
- ✓ RIB de moins de 3 mois.

**Pour les PACT-COOPERATION** : présentation du projet culturel de territoire selon le modèle fourni par la Région (uniquement en début de convention puis lors du renouvellement) et évaluation du projet culturel de territoire en fin de convention.

## Contacts



### Suivi administratif :

Gestionnaire administrative, Nathalie BOUCHER  
Tél. 02 38 70 33 37 [nathalie.boucher@centrevaleloire.fr](mailto:nathalie.boucher@centrevaleloire.fr)

### Suivi financier (convention financière et subvention)

Gestionnaire budgétaire et comptable, Marie-Ange SEVIN  
Tél. : 02.38.70.25.54 [marie-ange.sevin@centrevaleloire.fr](mailto:marie-ange.sevin@centrevaleloire.fr)

### Accompagnement des PACT :

Chargées de mission Coopération culturelle territoriale :

- **Départements 18, 36** : Corinne GROUHEL  
Tél. 02 38 70 28 65 [corinne.grouhel@centrevaleloire.fr](mailto:corinne.grouhel@centrevaleloire.fr)
- **Départements 28, 37** : Sandrine AMENOUCHE-GUYON  
Tél. 02 38 70 28 04 [sandrine.amenouche-guyon@centrevaleloire.fr](mailto:sandrine.amenouche-guyon@centrevaleloire.fr)
- **Départements 41, 45** : Cécile FLEURY  
Tél. 02 38 71 86 15 [cecile.fleury@centrevaleloire.fr](mailto:cecile.fleury@centrevaleloire.fr)

Plus d'informations et règlements sur <https://www.centre-valdeloire.fr/vivre/soutenir-la-culture/vie-culturelle/nos-territoires-de-cultures>





# 2

## L'élaboration d'un P.C.T

- Cerner et définir
- Diagnostiquer, recenser et analyser
- Élaborer, définir et planifier
- Mettre en œuvre, suivre et ajuster
- Evaluer : collecter et ajuster

# L'élaboration d'un P.C.T\*



## Construire un projet culturel de territoire

La notion de « **projet culturel de territoire** » (PCT) ne correspond pas à une terminologie réglementaire ni à un label. Il n'existe pas de cahier des charges commun aux EPCI. Selon les territoires, on peut évoquer un schéma de développement culturel, une politique culturelle intercommunale mais aussi un projet culturel de territoire.

## Dans quel cadre évolue-t-il ? Pourquoi le mettre en place et avec qui ?

Le PCT est avant tout un outil qui formalise une volonté publique et communautaire qui traduit le souci de l'intercommunalité de penser une stratégie culturelle de territoire **juste, adaptée et partagée**.

Mener une démarche d'élaboration de projets culturels demande de **l'ingénierie et du temps** :

- ✓ Être sur le terrain pour les phases d'enquête de recherche et pour faire le lien avec les différents acteurs
- ✓ Animer les groupes de travail et de restitution auprès des acteurs et des habitants
- ✓ Faire l'interface entre les élus et les acteurs pour permettre une bonne compréhension
- ✓ Faire circuler les informations
- ✓ Enrichir la réflexion et mettre en perspective les informations collectées
- ✓ Apporter une expertise culturelle sur les contenus problématisés
- ✓ Formaliser le projet culturel

### La méthodologie

- ✓ Repérer les **principales étapes** de la démarche
- ✓ Appréhender l'**aspect participatif** de la démarche avec **les acteurs** du territoire et **les habitants**
- ✓ Définir les **moyens humains, techniques et politiques**, affectés à cette démarche, **la temporalité** de la démarche

### La durée

**Entre 12 et 24 mois** sont nécessaires pour arriver à la formulation d'une politique culturelle entre le lancement du processus et la validation du projet culturel.

\*Outil élaboré à partir du guide de l'agence culturelle Grand Est : [culturegrandest.fr/les-essentiels/guide-projet-culturel-de-territoire](https://culturegrandest.fr/les-essentiels/guide-projet-culturel-de-territoire)



# Les grandes étapes en détail

## Se faire accompagner par un prestataire extérieur ?

Obligation de rédiger un cahier des charges et définir les temps d'accompagnement, la collectivité doit rester responsable et impliquée.

+ Gain de temps, regard extérieur

- Plus onéreux, parfois déconnecté du terrain risque d'uniformisation



## Étape 1

### La phase de préparation : cerner et définir



environ 6 mois

**Le lancement de la démarche de construction de PCT demande une phase de préparation et de sensibilisation.**

C'est le moment de définir :

- ✓ la méthodologie à déployer,
- ✓ une première planification de la démarche,
- ✓ des modalités de travail (groupes de travail thématique ou non, degré de participation des acteur·ices du territoire, des partenaires publics, des habitant·es)
- ✓ et les modes de gouvernance (constitution de groupes projets, comités de pilotage, d'élus·es référent·es, etc.).

C'est également une phase d'information sur l'intérêt et l'objectif poursuivi par la démarche, ces étapes de travail à partager avec les élu·es du territoire, les partenaires et les associations.

## Étape 2

### L'état des lieux et le diagnostic : recenser et analyser

Cette étape vise à recueillir des informations sur le territoire pour analyser la situation en vue d'élaborer **les axes politiques** qui structureront les choix de développement en matière culturelle de la collectivité. Les informations à recueillir sont quantitatives (données statistiques) et qualitatives (perception).

Elles concernent :

- ✓ **d'une part, les ressources culturelles du territoire** (équipement culturel, équipement labellisé, association, service culturel accessible aux habitant·es, artistes, pratiques culturelles), les données sur le cadre de vie (service à la population disponible, géographie du territoire, démographie, population).
- ✓ **d'autre part, les données internes à la collectivité** (actions existantes et synthèse des moyens déjà engagés par la collectivité en matière culturelle).

Cette photographie doit ensuite faire l'objet d'un diagnostic ; c'est-à-dire être analysée et problématisée pour **mettre en évidence des caractéristiques, des points forts et des faiblesses.**

#### Exemple d'outil d'analyse

L'**outil FFOM** (Forces/ Faiblesses, Opportunités/Menaces) est un outil d'analyse synthétique, efficace, facilement utilisable et apprécié par les responsables car le résultat produit est un résumé global, qualifié et hiérarchisé des éléments à prendre en compte pour une « bonne » décision. Éviter de dépasser plus de 5 éléments par liste et hiérarchiser les données par secteur.



Dans la mise en œuvre d'un PCT pour un territoire, les artistes, le secteur associatif, les institutions locales et les habitant.es seront les partenaires et les instigateur.ices de la vie culturelle sur le territoire. Ce sont autant de personnes à **mobiliser**, à **rencontrer** pour **partager** les perceptions et imaginer des projets. Il contribue aussi au décroisement des secteurs autour d'intérêts ou d'objectifs partagés : par exemple, avec le secteur de la petite enfance, du tourisme et de l'économie.

## Étape 3

### L'élaboration du P.C.T : définir et planifier

Cette phase de travail s'appuie directement sur le diagnostic qui a été formulé : **quel principe d'amélioration faut-il apporter pour répondre aux enjeux et besoins identifiés ?** Cette phase fera émerger les orientations politiques pour lesquelles il s'agit ensuite de construire les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

**C'est une phase de conception, d'arbitrages (des orientations et des actions), de consensus, de choix de négociation, de précision.**

Cette phase s'achève par la formalisation des **orientations stratégiques** dans un document rédigé qui peut être appelé "projet culturel de territoire" ou "schéma de développement culturel" ou encore "stratégie de développement culturel".

**Le document cadre du PCT** formalise **les orientations politiques prises dans le cadre d'un PCT et détaille la mise en œuvre opérationnelle** (actions, moyens affectés et échéances de réalisation). Il regroupe les orientations politiques ainsi que leur mise en œuvre opérationnelle (actions, moyens, échéances).

**Il peut contenir :**

- ▶ Les axes/enjeux
- ▶ Le budget
- ▶ Le détail des actions
- ▶ La composition des différents groupes et les personnes en charge des différents aspects du PCT
- ▶ Les ressources prévues
- ▶ Les données à évaluer, les critères et les modes de collecte
- ▶ Le calendrier

Sa durée est à définir par le territoire pour atteindre ses objectifs (3, 5, 6, 10 ans). Il est important de poser une temporalité dans la réalisation des actions. Cela ne veut pas dire pour autant qu'une fois la périodicité achevée, l'action culturelle de l'intercommunalité prend fin. Il s'agit de réajuster, d'enrichir, et d'enclencher une réflexion vers un second projet qui marquera de nouvelles actions et un nouveau temps politique.



## Un projet culturel de territoire ce n'est pas :

- un inventaire des salles techniques, des bâtiments inscrits ou classés
- un audit organisationnel et de gestion
- un calcul d'attribution de compensation en cas de transfert d'équipement
- une étude d'opportunité pour la création d'un équipement
- une étude de programmation d'un équipement



# Étape 4

## La mise en œuvre : suivre et ajuster

Le projet culturel de territoire constitue **la feuille de route des actions** à mettre en œuvre. En fonction des actions, la collectivité sera **accompagnatrice, initiatrice et/ou porteuse de l'action**. La mise en œuvre du programme d'action réclame coordination, suivi et rigueur.



Pour que tout au long de la mise en œuvre, le projet garde du sens, des **instances de pilotage** doivent être mises en place et être attentives à l'animation de la démarche auprès des différentes parties prenantes et des services de l'intercommunalité.

Ces instances se référeront régulièrement au cadre mise en place et délimité du projet culturel de territoire et en rappelleront les orientations et les objectifs en déterminant la forme la plus adaptée pour partager ce suivi (journal de la collectivité, comité de suivi, commission culture, stand sur les marchés, réunion avec les acteurs locaux, etc.).

# Étape 5

## L'évaluation, le renouvellement : collecter et coordonner

L'enjeu est bien de **poursuivre la démarche** en **évaluant** et **réajustant** avec pragmatisme, la suite des orientations politiques et actions à mener sur le territoire tout en encourageant les initiatives culturelles qui entrent dans le cadre du PCT.

Pour aller plus loin : Projets culturels de territoire : de la conception à l'animation  
<https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr/ressources/projets-culturels-de-territoire-de-la-conception-a-l-animation/>



# Le P.C.T. en bref

## De la préparation à la formalisation

### Phase de préparation : cerner et définir

- ✓ Faire connaître la notion de projet culturel de territoire plus-values et enjeux
- ✓ Proposer une méthodologie et planifier la démarche
- ✓ Construire le dispositif d'animation
- ✓ Définir les instances de pilotage et de validation
- ✓ Valider la démarche

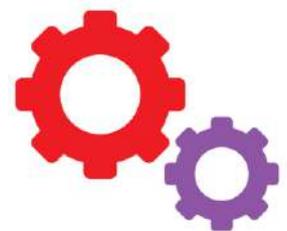


### État des lieux : diagnostiquer, recenser et analyser

- ✓ recenser les ressources culturelles et données territoriales
- ✓ partager, confronter les connaissances et expertises
- ✓ analyser, caractériser, problématiser, identifier les enjeux

### Élaborer, définir et planifier

- ✓ construire les orientations
- ✓ planifier : construire un plan d'actions
- ✓ situer le projet, économie, organisation, temporalité et humain
- ✓ formaliser le document cadre du PCT



### Mise en œuvre

### Suivre et ajuster le programme d'action pluriannuel

- ✓ programmer des actions répondant aux orientations de la stratégie politique
  - ✓ affecter les moyens humains et financiers
- ✓ se laisser la porte ouverte à des initiatives répondant aux lignes forces
  - ✓ maintenir des temps d'information et d'échanges avec les acteur·ices culturel·es, la population et les élu·es
- ✓ concevoir la communication et la valorisation des actions

### Évaluation et renouvellement

### Collecter et ajuster

- ✓ collecter au fil de la mise en œuvre des indicateurs de suivi réalistes



3

## Les valeurs

- La participation citoyenne
- Les droits culturels
- L'E.A.C.
- L'égalité Femme / Homme
- La transition écologique

# La participation citoyenne

## La Région Centre-Val de Loire met en place des outils et des instances de démocratie participative

### Les 5 engagements de la Charte de la participation citoyenne

Mobiliser la plus grande diversité de participant·es

S'assurer d'un cadre de débat démocratique

Proposer des cadres de participation clairs

Rechercher des formes innovantes, proposer une évaluation et une amélioration continue

Diffuser une culture de la participation citoyenne sur le territoire

### 2 axes stratégiques de la feuille de route

#### Favoriser les conditions d'engagement citoyen

- ▶ Encourager l'implication des jeunes dans des projets
- ▶ Favoriser l'engagement des habitant·es sur leur territoire
- ▶ Animer un réseau d'acteur·ices partageant les valeurs et les objectifs de la démocratie permanente

#### Élargir le dialogue

- ▶ Initier de nombreux espaces de concertation permanents
- ▶ Activer des temps de concertations thématiques et de mobilisation territoriale
- ▶ Développer des méthodes de mobilisation des acteur·ices et des citoyen·nes
- ▶ Utiliser des modes de communication accessibles

**Cette Charte pose le cadre de référence pour la Région et permet de garantir la clarté que requiert une participation effective. Charte votée le 9 février 2023 en séance plénière.**

#### Qu'appelle-t-on la « participation citoyenne » ?

« Mettre l'humain au centre des décisions qui le concernent »  
(Dominique-Paule DECOSTER, sociologue, 2007)

#### Espaces de coopération

##### Ré-Cit ! Réseau Citoyenneté !

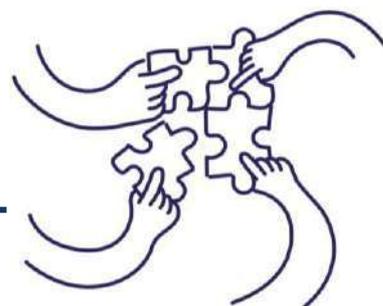
Réseau d'acteur·rice.s volontaires qui se reconnaissent dans la démocratie permanente et dans les démarches d'éducation populaire.

Contact : [reseau-citoyennete@listes.regioncentre.fr](mailto:reseau-citoyennete@listes.regioncentre.fr)

##### Conférence Permanente de Coopération pour la Culture

Espace de ressources et de débats qui permet l'échange de bonnes pratiques entre acteur·es. La CPCC propose une séance plénière et des rendez-vous échelonnés sur l'année. Les thématiques abordées : la transition écologique, l'égalité femme/homme et les droits culturels.

Contact : [cecile.fleury@centredeloire.fr](mailto:cecile.fleury@centredeloire.fr)



# L'implication ou la participation citoyenne lors de l'élaboration d'un PCT

La participation de personnes à la vie artistique et culturelle dans l'esprit des droits culturels ne se limite pas aux projets artistiques participatifs. Elle peut se concrétiser sous différentes formes, comme la participation à l'élaboration d'une saison artistique et culturelle, d'un projet d'établissement ou de politique culturelle.

L'animation de la concertation et de la démarche doit être portée, incarnée et organisée par un groupe identifié (technicien·es par exemple, ou par un bureau extérieur). Tout comme il est nécessaire que les élu·es soient présent·es lors des échanges pour gager de **l'intérêt porté par la collectivité** aux échanges démocratiques.

## Comment faire participer ?

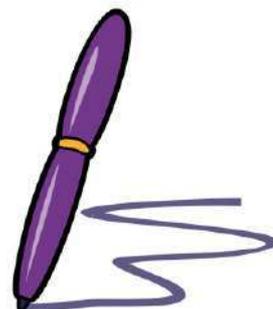
Ouvert à toutes et tous, tirage au sort, ciblage, intéressement

## Comment répartir les temps de démocratie participative ?

Penser le calendrier et les créneaux des temps de participation, assurer l'accessibilité aux lieux

## Comment communiquer ?

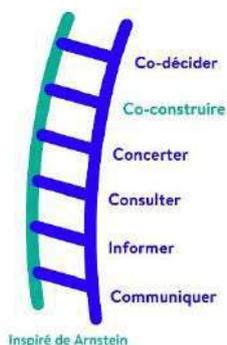
Utiliser des modes de communication divers (réseaux sociaux, visio-conférence, journaux locaux)



## Pourquoi solliciter ou impliquer les parties prenantes et les habitants ?

- ▶ Permet de garantir un projet culturel **concerté et adapté**
- ▶ Assure la qualité du dispositif par le respect **des règles de transparence et de rigueur méthodologique**
- ▶ Passe par un **panel d'outils et de modalités d'animation ou de concertation** : débats en salle, échanges en extérieur appuyés sur des visites, ateliers en grand ou petit comité, réunion publique d'information ou ateliers, consultation en ligne, diagnostic culturel en allant sur le terrain, échanges avec la jeunesse...

## Mieux comprendre les formes de participation



**Ces cinq niveaux** constituent des repères opérationnels pour les citoyen·nes et les acteur·rices. A chaque niveau, correspond une manière de faire et un cadre de mobilisation identifié.



Information	Consultation	Concertation	Co-construction	Co-décision
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication du projet,</li> <li>- Organisation de réunions publiques</li> <li>- Ouverture des données publiques relatives au projet,</li> <li>- Information sur les résultats des évaluations,,,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture d'une consultation en ligne,</li> <li>- Audition d'expert·es et des parties prenantes directement concernées par le projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'ateliers de concertation,</li> <li>- Mobilisation de différents outils et dispositifs de concertation dédiés au projet.</li> <li>- Désignation d'un·e tiers-garant·e et/ou d'un animateur·ice indépendant·e.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de partenariats avec des organisations de la société civile pour porter collectivement la conception du projet.</li> <li>- Réalisation d'expérimentations et de prototypage du projet sur le terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le processus de construction intègre la mise en place d'un dispositif explicite de participation des citoyen·nes à la décision et en particulier à la décision finale prise en co-responsabilité avec l'institution.</li> <li>- La délibération prévoit un dispositif de co-décision avec les citoyen·nes : budget participatif, jury citoyen,ne tiré au sort, référendum ou votation...</li> </ul>



# Les droits culturels

Faciliter l'exercice des droits culturels des personnes, notamment les jeunes, en favorisant leur participation et leur implication dans la vie artistique et culturelle de leur territoire.

Les droits culturels s'inscrivent dans une mutation progressive qui vise à remettre la personne au centre des politiques culturelles avec la possibilité d'y participer activement. Cette prise en compte des droits des personnes contribue de manière générale à une participation citoyenne plus active, pour construire ensemble le **nouveau modèle de la politique culturelle régionale : permanente, coopérative et inclusive**. La Région Centre-Val de Loire reconnaît les pratiques artistiques et culturelles pour et par les personnes en déployant une politique culturelle fondée sur la rencontre entre les créateur·ices, leurs œuvres et les habitant·es.

« La culture est précisément cette multiplicité d'expériences vécues, de formes d'expression, de valeurs individuelles et collectives qui nous permettent de construire des imaginaires, de faire société et d'y trouver chacune et chacun sa place »

Extrait du rapport Culture de la Région Centre-Val de Loire mars 2022

## Les droits culturels, c'est quoi ?

- ▶ La liberté de choisir ses références culturelles, d'établir des priorités et de les changer,
- ▶ La liberté d'exercer des activités culturelles, sous réserve du respect des droits d'autrui,
- ▶ Le droit de connaître les patrimoines,
- ▶ Le droit de se référer ou de ne pas se référer à une communauté culturelle,
- ▶ Le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, à commencer par la langue,
- ▶ Le droit à l'éducation,
- ▶ Le droit à une information adéquate,
- ▶ Le droit de participer à la vie culturelle et à ses politiques.

### La déclaration de Fribourg, 2007

« Chacune et chacun doit pouvoir être libre de s'exprimer notamment sous une forme artistique, libre de choisir ses pratiques culturelles et libre de ses appartenances culturelles. Toute personne a le droit de choisir, de connaître et d'accéder aux patrimoines culturels. »

Article 5 de la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle du 2 novembre 2001

Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit :

- ▶ **de choisir et de voir respecter son identité culturelle** dans la diversité de ses modes d'expression ; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression ;
- ▶ **de connaître et de voir respecter sa propre culture** ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité ; cela implique notamment le droit à la connaissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, valeurs essentielles de ce patrimoine ;
- ▶ **d'accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels** qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations présentes et futures.

Pour aller plus loin

[Typologies – Les droits culturels en action](https://droitsculturels.org/observatoire/), petit guide d'autoévaluation par le réseau culture 21.

<https://droitsculturels.org/observatoire/>

« Fiche Mémo : les droits culturels » – Artis le lab janvier 2022 [FM\\_Droits-Culturels\\_janvier-2022\\_PEC.pdf](#) ([auvergnernhonealpes-spectacle vivant.fr](#))

Fiche « Les droits culturels des personnes » juin 2020 Jean-Michel Lucas/L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine [2020\\_Fiche-droits-culturels-elu.es\\_.pdf](#) ([le-rim.org](#))



# Guide d'auto-évaluation

**Typologies – Les droits culturels en action**, petit guide d'autoévaluation par le **réseau culture 21**.

Ce document présente une synthèse des travaux réalisés dans le cadre de la démarche **Paideia** menée par l'association Réseau culture 21 et l'Observatoire de la diversité et des droits culturels depuis 10 ans de 2012 à 2022. Elle s'appuie sur des recherches-actions déployées dans divers territoires, collectivités et structures culturelles, sociales ou éducatives. Les enjeux et les problématiques rencontrés dans ces contextes permettent de proposer 10 typologies d'action pour faire grandir les droits culturels dans l'action publique

paideia

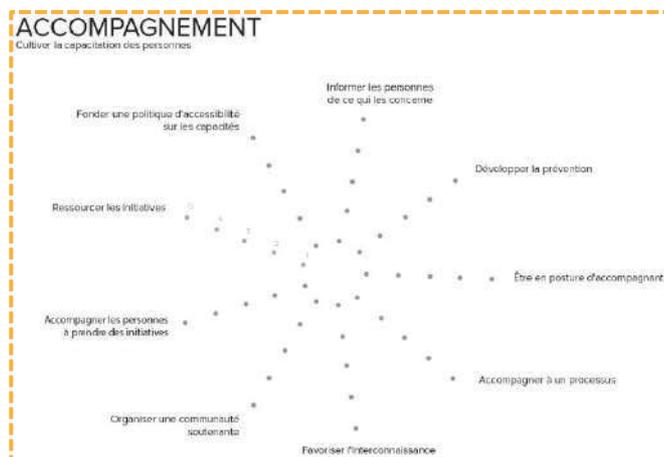
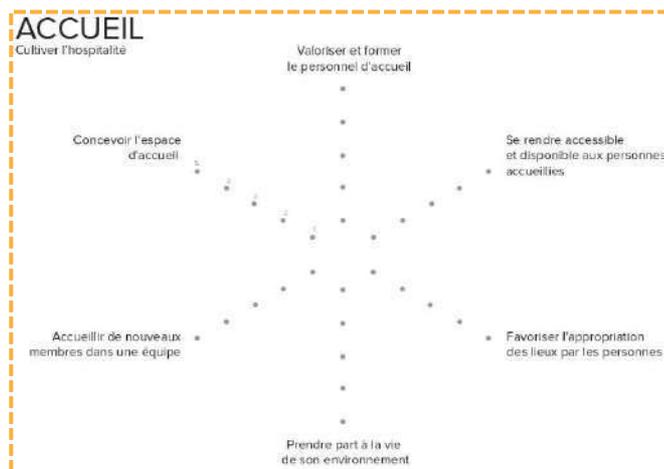
réseau culture21

OBSERVATOIRE  
DE LA DIVERSITÉ  
ET DES DROITS CULTURELS  
PARIS, FRANCE



## Quelques typologies d'action

- ▶ **Accueil** : cultiver l'hospitalité
- ▶ **Gouvernance partagée** : cultiver la démocratie
- ▶ **Organisation en communautés** : cultiver l'organisation autour des communs
- ▶ **Intermédiation** : cultiver la diversité des ressources et leurs liaisons
- ▶ **Modes d'expression** : cultiver le partage de l'information
- ▶ **Apprentissage permanent** : cultiver le partage réciproque des savoirs
- ▶ **Travail du milieu** : cultiver l'écosystème et ses réseaux
- ▶ **Économie sociale** : cultiver le sens de l'économie
- ▶ **Ressources patrimoniales** : cultiver l'expression des héritages
- ▶ **Accompagnement** : cultiver la capacitation des personnes



## Renforcer l'éducation artistique et culturelle (EAC) tout au long de la vie

La Région porte une attention particulière dans le développement de l'EAC sur tous les temps de vie, de la petite enfance au grand âge. Dans le cadre de sa politique EAC, elle souhaite favoriser la construction d'une citoyenneté éclairée, le développement d'un esprit critique et ouvert sur le monde. Aussi, en tant que cheffe de file en matière des politiques jeunesse, la Région souhaite encourager l'exercice des droits culturels des jeunes.

« Toute personne, seule ou en commun, a droit, tout au long de son existence, à une éducation et à une formation qui contribuent au libre et plein développement de son identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle »

Convention de Fribourg

## L'E.A.C, c'est quoi ?

L'Education Artistique et Culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de toutes et tous à la vie artistique et culturelle, en donnant la possibilité à chaque personne de rencontrer des artistes, des œuvres et des lieux patrimoniaux, d'enrichir ses connaissances et d'expérimenter une pratique artistique dans le cadre d'un parcours cohérent. L'EAC vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée, dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales.



### Les 3 piliers de l'E.A.C

Chaque projet EAC doit être construit autour d'un **parcours**, qui permet **l'exploration partagée des arts et de la culture** autour des 3 piliers

#### FAIRE

Pratiquer les arts et la culture dans le plus de domaines possibles, s'inscrire dans un processus de création ;

#### RENCONTRER

Éprouver, voir, entendre, découvrir des œuvres, fréquenter des lieux de culture et de patrimoine, échanger avec des artistes ou professionnels de la culture ;

#### S'APPROPRIER

Comprendre, réfléchir sur les expériences, partager son avis, interpréter ses émotions et les exprimer, cultiver sa curiosité

**Le label 100% EAC** : L'État a créé un label « 100% EAC » pour valoriser les collectivités qui s'engagent dans une démarche de généralisation de l'EAC auprès de la jeunesse. Il s'agit de concevoir un parcours diversifié sur plusieurs années en organisant l'offre d'actions et en coordonnant les activités sur un territoire pour couvrir l'ensemble des tranches d'âges. Un guide pratique accompagne la démarche et plus particulièrement la réalisation d'un état des lieux territorial.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/label-100-eac>

## Les étapes clés d'un projet EAC

### Définition et conception



Les différentes parties prenantes du projet se rencontrent pour concevoir et définir ensemble le projet, de la réflexion initiale de celui-ci en passant par sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation. Ils définissent ensemble :

- ▶ le cadre du projet (quoi, pourquoi, qui, où, ...)
- ▶ les modalités d'implication de chacune des parties
- ▶ le rayonnement du projet

### Mise en œuvre et réalisation

- ▶ Coordonner les différentes étapes du projet,
- ▶ Effectuer des points d'étape entre les parties prenantes,
- ▶ Penser et mettre en œuvre la valorisation et la communication du projet (presse, site internet, médias sociaux)

### Bilan et évaluation

- ▶ Évaluation qualitative et quantitative (rassembler les éléments chiffrés du projet mais également les retours d'expérience des différents acteurs)
- ▶ Rédaction du bilan



### Perspectives

- ▶ Piste de développement du projet
- ▶ Dynamique créée par le projet
- ▶ Futurs partenariats

Guide pratique : Monter un projet « Aux Arts, Lycéen.nes et Apprenti.es ! »

[www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2024-02/3-GUIDE\\_PRACTIQUE\\_MONTAGE\\_PROJET\\_AAL\\_24\\_25.pdf](http://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2024-02/3-GUIDE_PRACTIQUE_MONTAGE_PROJET_AAL_24_25.pdf)

« Fiche Mémo : l'éducation artistique et culturelle » -ARTIS - le lab novembre 2020

<https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr/wp-content/uploads/2021/01/FicheDef140121-EAC-1.pdf>





## Définition et conception d'un projet EAC

### QUOI ?

- ▶ **La thématique,**
- ▶ **Les disciplines artistiques ou culturelles**

### QUI ?

- ▶ **Les parties prenantes :** les personnes impliquées-participants, les structures partenaires, les intervenants artistiques et culturels, les structures culturelles
- ▶ **La personne référente qui assure la coordination du projet**

### COMMENT ?

- ▶ **Les modalités d'implication et la répartition des rôles** de chaque partie prenante
- ▶ **Les moyens nécessaires à la réalisation du projet :** définition de l'ensemble des ressources humaines et matérielles qui devront/pourront être mises à disposition des parties prenantes (intervenants, salle, transports, fournitures...)
- ▶ **La construction budgétaire :** liste des frais inhérents au projet et des ressources financières possiblement mobilisables puis construction d'un budget prévisionnel du projet avec des devis à l'appui

### POURQUOI ?

- ▶ **Les origines du projet :**  
Définir le contexte d'émergence de ce projet : à quelles envies/besoins répond-il ?  
En lien avec quel programme scolaire ? Quel axe du projet d'établissement ?
- ▶ **Les objectifs du projet par partie prenante**

### OÙ ?

- ▶ **Lieu(x) de mise en œuvre du projet**

### QUAND ?

- ▶ **Identification des contraintes temps, opportunités calendaires des différentes parties prenantes**
- ▶ **Construction d'un rétroplanning :** date de début / de fin et les différentes grandes phases du projet

# L'égalité Femme/Homme

Mobiliser Les partenaires régionaux en faveur de l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations dans ses fonctionnements internes et dans l'ensemble des secteurs culturels. La Région s'engage : l'égalité hommes-femmes est un pilier de la diversité culturelle et a un rôle essentiel à jouer pour lutter contre les stéréotypes et encourager le changement sociétal.

## La Région s'engage

- ▶ **En utilisant une communication non stéréotypée** (appel à projets, cahiers des charges, marchés de communication, règlement d'intervention) ;
- ▶ **En mesurant l'impact des politiques publiques sur l'égalité F/H et l'engagement des structures culturelles** (indicateurs spécifiques pour données partagées, analyse des données collectées, répartition F/H dans les équipes artistiques et culturelles et/ou scientifiques...);
- ▶ **En corrigeant les inégalités professionnelles constatées dans le domaine de la culture et du patrimoine** (groupe de travail au sein de la Conférence Permanente Consultative de la Culture) et formulant des préconisations en matière d'éga-conditionnalité\* ;
- ▶ **En soutenant le collectif H/F Centre-Val de Loire ;**
- ▶ **En intégrant des mesures et des critères incitatifs à l'égalité F/H dans les dispositifs financiers régionaux** (règlement d'intervention, sessions de sensibilisation et de formation avec et pour les partenaires, méthodologie de comptage des programmations )
- ▶ **En appuyant le leadership et la visibilité des femmes dans les territoires** (ex : programme de Mentorat comme « Afranchies » pour les métiers de la culture) ;
- ▶ **En luttant contre les violences sexistes, sexuelles et psychiques** (promotion des outils et ressources de prévention, implication des jeunes dans la réflexion, la sensibilisation et les initiatives, modalités d'intervention partenariales pour prise en compte de la prévention et la lutte contre toutes formes de violences dans les festivals ou les événements culturels)

\*L'éga-conditionnalité c'est quoi ? cela consiste à intégrer des règles ou des actions visant à réduire les inégalités femmes-hommes dans l'attribution des fonds publics.

Pour aller plus loin :

Collectif HF : [www.mouvement-hf.org/quisommesnous](http://www.mouvement-hf.org/quisommesnous) ;

Pour adhérer au collectif HF Centre Val de Loire : <https://hf-cvl.org/adherez/>

Le guide des bonnes pratiques dans le secteur culturel par le collectif HF Centre Val de Loire : [hf-cvl.org/wp-content/uploads/2022/09/guide-web-2.pdf](http://hf-cvl.org/wp-content/uploads/2022/09/guide-web-2.pdf)

L'enquête sur la répartition et l'accès à l'emploi F/H culturel et artistique dans le spectacle vivant en Région Centre-Val de Loire : [hf-cvl.org/wp-content/uploads/2020/11/Enquete\\_HFCVL.pdf](http://hf-cvl.org/wp-content/uploads/2020/11/Enquete_HFCVL.pdf)



## Autres références

Les **deux rapports** de Reine Prat rendus au ministère de la Culture en 2006 et 2009 ont contribué à rendre visible la très forte inégalité femmes/hommes dans le secteur de la culture, en particulier du spectacle vivant consistant en des préconisations concrètes pour réussir à briser le « **plafond de verre** » parmi lesquelles :

- ✓ **la définition d'objectifs quantitatifs et qualitatifs,**
- ✓ **le besoin de mieux surveiller l'égalité entre les femmes et les hommes,**
- ✓ **d'élaborer des statistiques,**
- ✓ **d'équilibrer la composition des jurys, de sensibiliser le public,**
- ✓ **de remettre davantage en cause la représentation des femmes et des hommes sur scène, d'exiger qu'un tiers de l'un ou l'autre sexe soit systématiquement représenté dans toutes les institutions culturelles.**

[www.artcena.fr/artcena-replay/rencontre-avec-reine-prat-exploser-le-plafond-precis-de-feminisme-lusage-du-monde-de-la-culture](http://www.artcena.fr/artcena-replay/rencontre-avec-reine-prat-exploser-le-plafond-precis-de-feminisme-lusage-du-monde-de-la-culture)

### Les outils de connaissance de L'observatoire de l'égalité hommes-femmes dans la culture et de la communication

La connaissance permet d'identifier les domaines où les inégalités sont les plus flagrantes, où les représentations sont particulièrement réductrices voire erronées, pour mieux définir les champs prioritaires et les leviers à notre disposition. La démarche de l'observatoire consiste en un travail statistique qui porte sur l'administration du ministère comme sur les institutions culturelles et les médias. L'observatoire sera complété (notamment par des données dans le domaine du cinéma et de l'édition) et actualisé chaque année.

Son premier rapport : [www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/zoom-sur/article/creation-de-l-observatoire-de-](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/zoom-sur/article/creation-de-l-observatoire-de-)

**S'attaquer aux racines du sexisme** : [www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/cp\\_-\\_rapport\\_annuel\\_2024\\_sur\\_l\\_etat\\_du\\_sexisme\\_en\\_france.pdf](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/cp_-_rapport_annuel_2024_sur_l_etat_du_sexisme_en_france.pdf)

### L'enjeu de l'égalité dans le secteur public :

La loi de transformation de la fonction publique a été publiée au JO du 7 août 2019. Cette loi comporte un chapitre entier consacré à l'amélioration de la situation professionnelle des femmes employées dans le secteur public et l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 20000 habitants de réaliser un plan d'action en matière d'égalité professionnelle femme/homme.

[www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038889182/](http://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038889182/)

**Cadre légal et définitions des VSS** : [arretonslesviolences.gouv.fr/](http://arretonslesviolences.gouv.fr/)



# La transition écologique



La Région Centre-Val de Loire ambitionne d'accompagner les acteurs culturels du territoire à la transition écologique pour lutter contre le dérèglement climatique et la dégradation des ressources.

## La transition écologique, c'est quoi ?

La transition écologique est une notion récemment apparue dans le vocabulaire des politiques publiques. Elle désigne la transformation profonde et progressive du fonctionnement d'un territoire conduite par différents acteurs (pouvoirs publics, citoyen·nes, associations, entreprises...) pour réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement et parvenir à un développement durable. La transition écologique vise à préserver une Terre viable et habitable pour les générations présentes et futures, et manifeste donc un principe d'équité en vertu duquel tous les êtres humains devraient pouvoir bénéficier d'un environnement sain, quels que soient leurs époque et lieu de vie.

### Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

A l'échelle nationale, les réflexions autour de la transition écologique de la culture se sont accélérées en 2021 avec le rapport intitulé « Décarbonons la Culture ! » réalisé par **The Shift Project**. Cette étude effectue un état des lieux du lien entre la culture et la transition écologique et mène à bien plusieurs pistes de réflexions et scénarii.

### The Shift Project « Décarbonons la Culture ! », 5 dynamiques de transformation :

- ▶ Relocaliser les activités
- ▶ Ralentir
- ▶ Diminuer les échelles
- ▶ Éco-concevoir
- ▶ Renoncer



Rapport « Décarbonons la culture ! »

[theshiftproject.org/article/decarboner-culture-rapport-2021/](https://theshiftproject.org/article/decarboner-culture-rapport-2021/)



# La transition écologique

La transition écologique **de la culture** se fait en grande partie par le biais des événements culturels, sources de déplacements de publics impliquant des mobilités, une gestion des déchets, une gestion des ressources.

## Les leviers pour accélérer la transition écologique de la culture

- ▶ **S'inspirer des bonnes pratiques** des projets culturels engagés dans la transition écologique
- ▶ La **formation** des acteur·ices culturels aux **enjeux de la transition écologique**
- ▶ La **collecte de données** est essentielle pour comprendre les leviers d'actions selon les spécificités du territoire et du projet
- ▶ Les **outils incitatifs** (chartes, outils financiers)
- ▶ Les **outils de diagnostic** et de données
  - **ADERE** [evenementresponsable.ademe.fr/](http://evenementresponsable.ademe.fr/)
- ▶ Les **guides d'accompagnement**
  - Les guides « Drastic on Plastic » à retrouver [ici](#)
  - Le guide « Artistes Citoyens en Tournée » à retrouver [ici](#)
  - Le guide « 50 Actions pour organiser des éco-événements » à retrouver [ici](#)
- ▶ **Ateliers et sensibilisation**
  - Fresque de la Culture



## Exemples d'actions concrètes lors d'événements culturels

Gestion des déchets	Gestion de l'eau	Énergie	Mobilité	Alimentation	Éco-conception	Sensibilisation
Cendriers ludiques	Toilettes sèches	Utilisation de panneaux solaires	Navettes fréquentes	Majorité d'alimentation bio	Réemploi de bâches, tissus, mobiliers	Une signalétique claire et commune
Vaisselle réutilisable	Récupération des eaux de pluie	Choisir un site raccordé au réseau électrique	Incitation au co-voiturage	Alimentation locale	Travailler avec les CRESS	Panneaux d'informations
Tri et collecte des déchets	Robinetts à détection ou poussoirs	Ampoules LED à faible consommation	Incitation aux mobilités douces	Produits de saisons	Utiliser une signalétique réutilisable	Préférer les produits éco-labellisés et/ou locaux pour les ventes de goodies
Don des invendus alimentaires			Mutualisation des transports pour l'alimentaire	Privilégier les produits non emballés		

Pour aller plus loin : [culture.gouv.fr/Thematiques/transition-ecologique/guide-d-orientation-et-d-inspiration-pour-la-transition-ecologique-de-la-culture](http://culture.gouv.fr/Thematiques/transition-ecologique/guide-d-orientation-et-d-inspiration-pour-la-transition-ecologique-de-la-culture)

[www.ademe.fr/direction-regionale/centre-val-de-loire/](http://www.ademe.fr/direction-regionale/centre-val-de-loire/)

[www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/mobilisation-pour-le-climat-et-la-transition](http://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/mobilisation-pour-le-climat-et-la-transition)

Guide pour une démarche éco-responsable février 2024 [auvergnehonealpes-spectacle vivant.fr/wp-content/uploads/2024/02/FM\\_Guides-Eco-Responsabilite\\_Fevrier-2024.pdf](http://auvergnehonealpes-spectacle vivant.fr/wp-content/uploads/2024/02/FM_Guides-Eco-Responsabilite_Fevrier-2024.pdf)



# Le Patrimoine et l'inventaire

Une meilleure connaissance de son patrimoine de proximité participe au mieux vivre ensemble et à la qualité du cadre de vie. En permettant à des projets de valorisation patrimoniale de voir le jour sur les territoires, **la Région** permet aux habitant·es de mieux comprendre ce qui les entoure, de mieux se l'approprier, de le préserver et de le valoriser.



Ancienne usine Marcel Bloch à Déols (Indre) © Région Centre-Val de Loire, Inventaire général, Mariusz Hermanowicz

## Les objectifs

- ▶ **Développer la visibilité et la valorisation du patrimoine régional** dans sa diversité et le respect de ses spécificités locales
- ▶ **Stimuler l'implication des habitant·es dans la valorisation et la réappropriation du patrimoine de proximité**, en lien avec les actions de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel.



Parc Édouard André (La Croix-en-Touraine, Indre-et-Loire) © Région Centre-Val de Loire, Inventaire général, François Lauginie

En outre le soutien financier aux restaurations et actions de valorisation du patrimoine permet de préserver cet héritage pour les générations futures et contribue à maintenir un cadre de vie agréable et culturellement riche.

## Patrimoine et droits culturels

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations présentes et futures ».

La déclaration de Fribourg, 2007

A ce titre, la Région souhaite cultiver l'expression des héritages et leur transmission en :

- ✓ **développant une conception large et dynamique de ce qui fait patrimoine.**
- ✓ **reconnaissant toute personne comme porteuse d'héritages à transmettre.**
- ✓ **favorisant la diversité des modes d'expression, façons de transmettre et interprétations des mémoires et patrimoines, l'appropriation de leurs espaces de vie par les habitants.**

A travers son service Patrimoine et Inventaire (SPI), la Région œuvre à la connaissance, à la valorisation et au soutien du patrimoine culturel.

## Des ressources scientifiques

Les chercheur·ses du SPI réalisent des études qui allient les textes à d'importantes campagnes photographiques.

Les dossiers d'étude sont disponibles sur les sites **PERCEVAL (Patrimoine en CEntre-VAL de Loire)** et **POP** (ministère de la culture), accessibles à toutes et tous. Les photographies quant à elles sont consultables sur la photothèque **Cindoc Web**. Les fichiers haute définition peuvent être demandés pour illustrer vos documents.

Le SPI ouvre au public son centre de documentation qui contient près de 8000 références sur le patrimoine régional. Son catalogue est également accessible sur le site **Cindoc Web**.

## Des outils de médiation

pour faire connaître le patrimoine

**Des publications**

**Des expositions gratuites**

**Des conférences**

**Des Podcast terriStoire**

**La lettre d'informations**

### En Indre-et-Loire

Indexation participative en ligne pour identifier des éléments du patrimoine sur des photographies anciennes

### Et pour les enseignant·es et médiateur·ices

Des **ressources pédagogiques** pour mener des activités sur des thèmes patrimoniaux et sur chaque album de la collection de bandes dessinées « Les mystérieux mystères insolubles ». Elles peuvent être utilisées par les enseignant·es et les médiateur·ices



## Des dispositifs de soutien au patrimoine

La Région soutient des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine culturel (patrimoine bâti, œuvres muséales, jardins patrimoniaux...).

Les dispositifs d'aides : <https://inventaire-patrimoine.centre-valde Loire.fr/les-dispositifs-daide-au-patrimoine/>





4

## Autres informations

- Lexique
- Contacts
- Kit com

# Lexique

<b>Artiste</b>	Créateur ou interprète possédant la maîtrise d'un art ou d'une discipline artistique. Dans le spectacle vivant, ce terme englobe les metteurs en scène, comédiens, conteurs, chorégraphes, danseurs, compositeurs, musiciens, chanteurs, circassiens, marionnettistes, scénographes, concepteurs lumière, son, vidéo ou arts numériques. Ils peuvent relever du régime de l'intermittence, du salariat, de l'auto-entrepreneuriat, ou parfois de celui des droits d'auteur. / source : <a href="http://treto.fr">treto.fr</a>
<b>Activités et secteurs d'intervention</b>	Un ensemble d'activités compose le développement culturel et artistique : la conservation du patrimoine, la création / production d'oeuvres d'art, la diffusion / l'offre : la représentation (spectacle), l'exposition, la formation : l'enseignement artistique (écoles de musique, conservatoire), la transmission : l'éducation artistique, la médiation culturelle, l'expression artistique, les pratiques amateurs.
<b>Champ artistique ou culturel</b>	Dans la communication officielle et administrative, et donc dans le langage des projets et des demandes d'aide, le spectacle vivant, les arts visuels par exemple se divisent en différents champs disciplinaires. À noter que les frontières entre les différentes disciplines tendent à disparaître dans la création contemporaine, qui mêle volontiers plusieurs genres. source : <a href="http://treto.fr">treto.fr</a> <b>Les champs artistiques et culturels : spectacle vivant</b> (danse, musique, théâtre, cirque, marionnettes, arts de la rue...); <b>patrimoine</b> (patrimoine bâti, patrimoine naturel), objets mobiliers, patrimoine immatériel (la cuisine, les chants populaires, etc.); <b>industries culturelles et créatives</b> (livre et lecture, cinéma, court métrage, image animée, vidéo), <b>archéologie, architecture, métiers d'art, design, arts visuels</b>
<b>Commande publique</b>	La commande publique désigne l'ensemble des modalités qui administrent l'attribution et l'application des contrats publics : marchés publics de travaux, de fournitures et services, marchés de partenariat, concessions, délégations de service public. Ces règles sont regroupées dans le Code de la commande publique qui est entré en vigueur en avril 2019. / source : <a href="http://emploi-collectivites.fr">emploi-collectivites.fr</a>
<b>Création</b>	Dans le domaine des arts (arts plastiques, spectacle vivant, etc.) cela signifie la réalisation par l'artiste ou par une équipe d'artistes d'un objet artistique unique (film, peinture, sculpture, pièce de théâtre, chorégraphie, roman...).
<b>Design de service</b>	Démarche collaborative de conception et de création centrée sur les bénéficiaires d'un produit ou d'un service. Travailler en design de service constitue une nouvelle façon de travailler sur un projet, avec des méthodes d'animation et des techniques d'innovation impliquant l'utilisateur dans des processus participatifs créatifs. source : <a href="http://cedip.developpement-durable.gouv.fr">cedip.developpement-durable.gouv.fr</a>
<b>Diffusion</b>	Dans le secteur culturel, on parle de « diffusion » pour les actions ou les lieux qui permettent à des œuvres artistiques (des spectacles, des œuvres d'arts plastiques, etc.) d'être « diffusées » auprès du public, c'est-à-dire de les présenter au public. Les salles de spectacles sont des lieux de diffusion de spectacle vivant, les expositions sont des espaces de diffusion d'œuvres.

# Lexique

<b>Démocratie participative</b>	La démocratie participative est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique dans le cadre de la démocratie représentative. source : Wikipédia.org
<b>Éducation artistique et culturelle (EAC)</b>	L'éducation artistique et culturelle a pour objectif d'encourager la participation de toutes et tous à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux oeuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle. / source : culture.gouv.fr
<b>Équipement labellisé</b>	Désigne un équipement culturel qui, pour ses objectifs et les actions déployées, se voit décerner un « label ». Ces labels institutionnels sont définis par le ministère de la Culture et/ou par des collectivités (Départements, Région, etc.) et se portent sur des champs culturels variés (pour le Patrimoine, les labels « Musée de France » ou « Pays d'Arts et d'Histoire, par exemple). Concernant le spectacle vivant, on parle particulièrement de scènes labellisées : Scènes Nationales, Centres Dramatiques Nationaux (CDN), Centres Nationaux des Arts du Cirque (CNAC) mais aussi des scènes conventionnées sur des axes spécifiques (art et territoire, etc.) En Art visuel, il existe plusieurs labels dont les Centres d'Art d'intérêt national, le Fond Régional d'Art Contemporain, etc. source : treto.fr
<b>Facilitation</b>	Littéralement : rendre facile. Dans une visée organisationnelle, elle permet l'implication d'un groupe et de ses membres à une prise de décision. La facilitation suppose de dégager une solution jugée acceptable par toutes et tous face à un objectif commun. Elle relève de l'intelligence collective.
<b>Intelligence collective</b>	Capacité intellectuelle et coordonnée d'un groupe d'individus volontaires de mobiliser et confronter leurs compétences et connaissances dans un but commun.
<b>Langage égalitaire</b>	Le langage égalitaire (ou non sexiste, ou inclusif), désigne l'ensemble des attentions discursives, c'est-à-dire lexicales, syntaxiques et graphiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des individus. La langue est vivante, chacun et chacune peut s'emparer des outils qui lui conviennent pour favoriser l'égalité femmes-hommes à l'écrit et à l'oral : La double-flexion : ex. les habitants et les habitantes Les mots épïcènes : ex. artistes Les expressions englobantes : ex. la population Le point médian : ex. les professionnel·les
<b>Langage épïcène</b>	Le langage épïcène met l'accent sur le recours aux mots « épïcènes », c'est-à-dire qui ne varient pas en fonction du genre (architecte, pédagogue, responsables...).
<b>Médiation</b>	Toute action visant à créer les moyens de rencontres entre les œuvres d'art et les publics, quelle que soit la nature de ces œuvres : films, peintures, photographies, pièces de théâtre, conte, etc. Exemples d'outils et de dispositifs de médiation : rencontre avec le(s) artistes, atelier de pratique amateur, atelier d'écriture, atelier en milieu hospitalier, en maison de retraite, en prison, conférence, débat, parcours thématique, jeu de piste, livret pédagogique, livret jeu, reportage photo, vidéo, radio, valise pédagogique, visite animation, visite, apéro-slam, brunch-conférence...

# Lexique

<b>Offre culturelle</b>	Désigne toutes les possibilités d'activités et de propositions culturelles qui sont proposées aux habitants sur un territoire.
<b>Politiques culturelles ou Politiques et mesures culturelles</b>	Renvoient aux politiques et mesures relatives à la culture, aux niveaux local, régional, national ou international, qu'elles soient centrées sur la culture en tant que telle, ou destinées à avoir un effet direct sur les expressions culturelles des individus, groupes ou sociétés, y compris sur la création, la production, la diffusion et la distribution d'activités, de biens et de services culturels et sur l'accès à ceux-ci. / source : Article 4.6 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, unesco.org
<b>Pratique amateur</b>	Désigne des activités (danse, théâtre, musique, écriture, ...) faites par les individus sur leurs temps de loisirs et dont ils ne tirent pas la source principale de leurs revenus (à la différence des professionnels). Voir le décret N° 53-1253 DU 19 décembre 1953, relatif à l'organisation des spectacles amateurs et leurs rapports avec les entreprises de spectacles professionnels.
<b>Pratique artistique</b>	Les pratiques artistiques constituent les formes d'expression qui prennent appui sur un art (danse, théâtre, arts plastiques, écriture, etc.) et font appel à la créativité individuelle ou collective.
<b>Pratique culturelle</b>	Désigne les activités de consommation ou de participation liées à la vie intellectuelle et artistique : aller au cinéma, visiter une exposition, écouter la radio, regarder la télévision, aller voir un spectacle, écouter de la musique, visiter un château, lire un livre, etc.
<b>Résidence d'artiste</b>	Une résidence est un partenariat sur une période de temps donnée, entre un lieu culturel et un artiste ou une compagnie. La structure d'accueil met à disposition différents moyens pour accompagner une création ou un projet (espaces de travail, moyens techniques, humains ou financiers, hébergement). En contrepartie, les artistes s'engagent à partager certaines étapes de leur travail avec le public (répétitions publiques, rencontres, ateliers ou sortie de résidence).
<b>Saison culturelle</b>	Le monde du spectacle vivant est articulé en « saisons » correspondant à l'année scolaire (de septembre à juin). Ce cadre de planification est utilisé par les responsables de lieux culturels ou les collectivités territoriales pour construire leur programmation annuelle. Il nécessite l'intervention d'un professionnel titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles. La construction d'une saison comprend le choix d'un projet artistique et culturel en adéquation avec le lieu et ses publics, la définition d'une politique tarifaire, la planification d'une programmation (spectacles et actions culturelles) et son suivi.

# Lexique

<b>Les rôles de sexe / Le genre</b>	<p><b>Les rôles de sexe</b> se réfèrent aux traits psychologiques, comportements, rôles sociaux ou activités assignées aux femmes ou aux hommes, dans une culture donnée, à une époque donnée. Les rôles de sexe sont une mise en pratique du genre.</p> <p><b>Le genre</b> est le système de normes hiérarchisées et hiérarchisantes de féminité et de masculinité. Ces normes sont différentes, construites en opposition, et valables dans une culture donnée, une époque donnée. Les normes de genre ne produisent pas les inégalités mais les légitiment en les faisant passer pour naturelles .</p>
<b>Stéréotypes de sexe</b>	Représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées « naturelles » aux femmes, et aux hommes, sur ce qu'ils sont et ne sont pas. Les stéréotypes de sexe font passer pour innés et socialement acceptables des rôles de sexe différents et hiérarchisés, assignés aux femmes et aux hommes.
<b>Subvention</b>	Une subvention régionale est une contribution facultative de toute nature, décidée par la Région, valorisée dans l'acte d'attribution et versée à une personne physique ou morale, dans un objectif d'intérêt général et régional. Seul le Conseil régional, ou par délégation la Commission permanente, peuvent autoriser l'attribution de subventions. Pour pouvoir prétendre bénéficier d'une subvention, le tiers demandeur (« porteur de projet ») doit être à l'initiative du projet ou de l'action. L'aide régionale ne doit pas donner lieu à contrepartie directe pour la collectivité
<b>Subvention à taux</b>	<p>Le montant de la subvention est calculé à partir d'un taux appliqué à un total de dépenses éligibles* / dépense subventionnable.</p> <p>Pour obtenir le versement intégral de la subvention, le bénéficiaire doit donc justifier du décaissement (= paiement) <u>du montant total de dépenses éligibles / dépenses subventionnables retenues dans la délibération.</u></p> <p>Si la dépense n'atteint pas le montant de la dépense subventionnable, la subvention versée résultera de l'application du taux voté aux dépenses réellement justifiées (c'est-à-dire décaissées, payées).</p> <p><u>*Les dépenses éligibles</u> sont les dépenses liées au projet (indiquées dans le budget prévisionnel transmis par le porteur de projet) et retenues par la Région. Dans certaines situations ou pour des dispositifs particuliers, une délibération peut exclure ou plafonner certains types de dépenses de l'assiette éligible.</p>
<b>Subvention forfaitaire</b>	<p>Le montant de la subvention est fixé sans référence à un taux.</p> <p>Pour obtenir le versement intégral de la subvention, le bénéficiaire doit donc justifier de dépenses décaissées (c'est-à-dire payées) à hauteur du montant du forfait. Si la dépense justifiée n'atteint pas ce montant, la subvention versée correspondra au total des dépenses réellement justifiées (c'est-à-dire décaissées, payées).</p>

# Contacts

## Direction de la culture et du patrimoine



### Service Créations, Territoires et Publics

<b>Spectacle vivant</b>	<b>Chargé.es de mission</b> : Réginald HOFFMANN (musique et danse) et Laodice RIGO (théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes) <b>Gestionnaires administratives</b> : Jacqueline GENTIL-FORTIN et Catherine DUBOIS
<b>Arts visuels</b>	<b>Chargée de mission</b> : Maia MAUZIT <b>Gestionnaire administrative</b> : Laure-Marie GERMAY-MORIN
<b>Industrie culturelle et créative</b>	<b>Chargée de mission</b> : Eugénie MANRIQUE <b>Gestionnaire administrative</b> : Jacqueline GENTIL-FORTIN
<b>EAC</b>	<b>Chargée de mission</b> : Aurélie MANDON <b>Gestionnaire administrative</b> : Laure-Marie GERMAY-MORIN <a href="mailto:auxartslyceensetapprentis@centrevallde Loire.fr">auxartslyceensetapprentis@centrevallde Loire.fr</a>
<b>« Culture à partager ! »</b>	<b>Chargée de mission</b> : Cécile FLEURY Pour les départements 28 et 37 Sandrine AMENOUCHE-GUYON <b>Pour le volet patrimoine</b> : Florence VASSAL <b>Gestionnaire administrative</b> : Floriana SICILIANO
<b>PACT</b>	<b>Chargées de mission</b> : Corinne GROUHEL (18, 36), Sandrine AMENOUCHE-GUYON (28, 37), Cécile FLEURY (41,45) <b>Gestionnaire administrative</b> : Nathalie BOUCHER <a href="mailto:culture.pact@centrevallde Loire.fr">culture.pact@centrevallde Loire.fr</a> <b>Gestionnaire budgétaire et comptable</b> : Marie-Ange SEVIN <a href="http://www.centre-valdeloire.fr/vivre/soutenir-la-culture/vie-culturelle/nos-territoires-de-cultures">www.centre-valdeloire.fr/vivre/soutenir-la-culture/vie-culturelle/nos-territoires-de-cultures</a>
<b>Toutes les infos sur</b>	<a href="http://www.centre-valdeloire.fr/vivre/soutenir-la-culture/soutenir-la-culture-et-lart-sous-toutes-ses-formes">www.centre-valdeloire.fr/vivre/soutenir-la-culture/soutenir-la-culture-et-lart-sous-toutes-ses-formes</a> <a href="http://www.centre-valdeloire.fr/vivre/soutenir-la-culture/vie-culturelle/nos-territoires-de-cultures">www.centre-valdeloire.fr/vivre/soutenir-la-culture/vie-culturelle/nos-territoires-de-cultures</a>

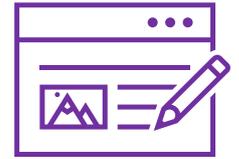
### Service Patrimoine

<b>Pôle valorisation</b>	<b>Chargée de la documentation et des expositions</b> : Sophie VIVIER <a href="http://inventaire-patrimoine.centre-valdeloire.fr/presentation-du-service-patrimoine-et-inventaire/">inventaire-patrimoine.centre-valdeloire.fr/presentation-du-service-patrimoine-et-inventaire/</a>
--------------------------	---

# Kit com'

## Consignes d'usage

La collectivité signataire d'une convention PACT avec la Région s'engage à relayer le kit com' à l'ensemble de ses partenaires. Ce kit de communication contient les éléments graphiques, textuels et pratiques permettant d'assurer une communication homogène et conforme sur le dispositif PACT et d'assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire régional.



**Le bloc marque PACT :**  
à apposer sur tous les supports de communication des manifestations financées au titre du dispositif PACT.

**L'insertion Format A5**  
à apposer sur toutes les plaquettes ou site internet de présentation du PACT.

**Plusieurs formats réseaux sociaux sont utilisables**



**PACT**  
PROJET ARTISTIQUE ET  
CULTUREL DE TERRITOIRE

**LA CULTURE FAIT VIBRER LES TERRITOIRES**

**LE PACT**  
(PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE)  
**UN DISPOSITIF CULTUREL RÉGIONAL DE PROXIMITÉ**

Depuis près de 15 ans, la Région Centre-Val de Loire soutient la culture grâce aux PACT. L'objectif est d'aider les collectivités à proposer, en coopération avec les artistes, associations, habitantes et habitants, des programmations artistiques variées, accessibles tout au long de la saison. Le PACT s'ouvre à tous les domaines et à tous types de programmation : expositions, spectacles, résidences d'artistes, projets d'éducation artistique et culturelle ou encore découverte du patrimoine. En soutenant ces initiatives, la Région souhaite renforcer le lien social et permettre à toutes et tous de découvrir, de s'impliquer et de contribuer à la richesse culturelle locale.

“ En Centre-Val de Loire, le PACT accompagne, chaque année, près de **2 300 ÉVÉNEMENTS** dont plus de **1 300 SPECTACLES** et **160 FESTIVALS**. ”

CENTRE-VALDELOIRE.FR



**PACT**  
PROJET ARTISTIQUE ET  
CULTUREL DE TERRITOIRE

**LA CULTURE FAIT VIBRER LES TERRITOIRES**

**LE PACT**  
(PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE)  
**UN DISPOSITIF CULTUREL RÉGIONAL DE PROXIMITÉ**

Depuis près de 15 ans, la Région Centre-Val de Loire soutient la culture grâce aux PACT. L'objectif est d'aider les collectivités à proposer, en coopération avec les artistes, associations, habitantes et habitants, des programmations artistiques variées, accessibles tout au long de la saison. Le PACT s'ouvre à tous les domaines et à tous types de programmation : expositions, spectacles, résidences d'artistes, projets d'éducation artistique et culturelle ou encore découverte du patrimoine. En soutenant ces initiatives, la Région souhaite renforcer le lien social et permettre à toutes et tous de découvrir, de s'impliquer et de contribuer à la richesse culturelle locale.

“ En Centre-Val de Loire, le PACT accompagne, chaque année, près de **2 300 ÉVÉNEMENTS** dont plus de **1 300 SPECTACLES** et **160 FESTIVALS**. ”

CENTRE-VALDELOIRE.FR



**PACT**  
PROJET ARTISTIQUE ET  
CULTUREL DE TERRITOIRE

## Pour réaliser vos propres documents de communication

1

- ▶ Rapprochez-vous le plus possible des visuels proposés

2

- ▶ Utilisez les différents éléments disponibles dans le dossier "Éléments dissociés"

Et enfin veuillez utiliser a minima :

- ✓ Le pied de page avec le logo label Région/PACT
- ✓ Les contenus graphiques (formes/logo)
- ✓ La police Roboto (ou Arial)
- ✓ Le texte de présentation du PACT

Si ces différents formats ne conviennent pas et que vous devez créer vos documents vous-même, essayez de vous rapprocher au maximum des modèles proposés en utilisant les différents éléments disponibles dans le dossier "Éléments dissociés", téléchargeable via le lien en bas de page.



Pour toutes nouvelles créations, veuillez envoyer pour validation à : [graphistes@centrevaleloire.fr](mailto:graphistes@centrevaleloire.fr)

Les éléments de communication sont à télécharger depuis le site internet de la Région : <https://www.centre-valde Loire.fr/kit-de-communication/charte-graphique-du-projet-artistique-et-culturel-de-territoire-pact>



